Magazine Guyane du Département

n°3-2015

Bourses

Aides et bourses aux étudiants cofinancées par le Département et l'Union Européenne

pages 7-9

ENVIRONNEMENT
Les sentiers de randonnée: un atout à préserver p 4-5

TRANSPORT
Le TIG: un nouveau réseau pour un transport optimal p 10-11

SOCIAL
Dispositifs contrats CUI-CAE: une aide à l'insertion p12-13

www.cg973.fr

CONSEIL GÉNÉRAL Guyane

ÉDITO

Entre vacances sportives et préparation de la rentrée

Pour ces périodes estivales, nous vous proposons de découvrir ou redécouvrir **les sentiers de randonnée** gérés par le Département. Des pistes sécurisées en milieu boisé regorgeant d'une faune et d'une flore exceptionnelles dans les quatre coins du territoire vous invitent à la détente. Des vacances également sportives, avec la 5ème édition du **camp Guyastars Kévin Séraphin** en juillet, où l'on note pour cette année la **présence de jeunes de l'aide sociale à l'enfance,** et la 26ème édition du **Tour de Guyane** au mois d'août. Édition durant laquelle le Conseil départemental valorisera les coureurs guyanais.
Néanmoins, on ne peut dissocier les vacances de la rentrée universitaire qui nécessite le soutien du Département pour nos étudiants grâce au **dispositif d'aides et de bourses**.
Sans oublier les aides à l'insertion pour l'accompagnement des personnes en difficultés sur le marché du travail par le biais des **contrats CUI-CAE**.
Nous vous présenterons également le **nouveau schéma de transport du TIG** qui dessert huit communes du Guyane, vous permettant de sillonner le territoire en toute sécurité.

Bonnes vacances à tous !
La rédaction

Sommaire

n° 3- 2015

Page 3 EN BREF

Pages 4 - 5 ENVIRONNEMENT
Les sentiers de randonnée départementaux: un atout à préserver

Page 6 SPORT
Le Tour de Guyane 2015

Pages 7- 9 ÉDUCATION
Aides et bourses aux étudiants cofinancées par le Département et l'Union Européenne

Pages 10 - 11 TRANSPORT
Le TIG: un nouveau réseau pour un transport optimal

Pages 12 - 13 INSERTION PROFESSIONNELLE
Dispositifs contrats CUI-CAE: une aide à l'insertion

Page 14 JEUNES
5ème édition du Camp Kévin Séraphin

Page 15 LECTURE/DÉCOUVERTE

Le Magazine Guyane du Conseil général
Directeur de publication : A. Tien-Liong
Directeur Communication-Presse : G. Larance
Rédaction : K. Clet, S. Polonie, L. Thiam, E. Bossou
Conception graphique : G. Larance, K. Clet, H. Jean-Baptiste
Photo couverture : DIR. COMM-PRESSE
Photos : DIR. COMM-PRESSE
Publicité : Département Guyane
Impression : Imprimerie départementale
Tirage : 2 000 exemplaires

Pour nous contacter :
Tél : 0594 29 55 00 / Fax : 0594 29 55 29
Courriel : presse.communication@cg973.fr

SDIS
Inauguration de la nouvelle caserne de Rémire-Montjoly

Les nouveaux locaux du centre de secours de Rémire-Montjoly ont été inaugurés, l'ancienne caserne étant devenue obsolète et peu fonctionnelle. Spécialisé dans les secours nautiques, ce nouveau centre est situé au bord de la Matourienne sur un terrain d'1,5 hectare. Une inauguration en présence du président du Département également président du Conseil d'Administration du SDIS, Alain Tien-Liong, du préfet de la Région Guyane, Éric Spitz et du directeur du SDIS 973, le colonel Félix Anténor Habazac qui ont tous salué le courage et le dévouement des "hommes du feu".

Sport
Dénomination des terrains synthétiques de Zéphyr et Morne Coco

Dans sa démarche de reconnaissance et de valorisation des sportifs guyanais, le Département a dénommé les terrains synthétiques de Morne Coco et Zéphyr aux noms de champions guyanais. Le complexe sportif de Morne Coco porte désormais le nom des cousins Éric et Étienne Edwige, et Claude Coumba et Serge Lugier pour celui de Zéphyr. L'occasion, durant ces cérémonies de dénomination, de revenir sur le parcours de ces tout premiers footballeurs guyanais à avoir évoluer en France Hexagonale.

Commémoration de l'abolition de l'esclavage
Le Mémorial des Marrons de la liberté

Le Département a célébré son traditionnnel 10 juin en commémoration de l'abolition de l'esclavage en mettant à l'honneur cette année les héros guyanais, résistants à l'esclavage. Durant tout le mois de juin, conférences, expositions, pièces de théâtre, projections de films et ateliers pédagogiques se sont succédé afin de célébrer l'abolition de l'esclavage et rendre hommage à ceux qui ont osé dire «non». Un des temps forts de cette manifestation, la journée d'animations du 10 juin sur le site de l'ancienne habitation sucrière Vidal rebaptisée Mondélice.

Tour de Guyane 2015
Signature de convention

Le Département reconduit sa participation au très populaire Tour de Guyane. Une convention de partenariat a été signée entre la collectivité départementale et le comité régional cycliste de la Guyane. Pour cette 26ème édition, le Département récompensera le premier coureur guyanais à franchir la ligne d'arrivée de chaque étape et les 3 meilleurs coureurs guyanais de moins de 23 ans. Les services départementaux seront de nouveau sollicités: service des sports, service des infrastructures et le pôle sécurité routière qui mettra en place des actions de sensibilisation et de prévention...

Environnement
Inauguration du parcours permanent d'orientation Vidal-Mondélice

Le site vidal-Mondélice accueille désormais le premier parcours permanent d'orientation de Guyane. Un projet résultant d'une convention tripartite entre le Département, le Rectorat et le Comité Régional Sport pour Tous de Guyane. Le coût total de cette opération s'élève à 38 700 euros dont 15 000 euros financés par le Département. Le parcours est équipé d'environ 70 bornes d'orientation de couleurs verte, bleue ou rouge selon leur niveau de difficulté. Il sera mis en priorité à la disposition des établissements scolaires.

Les sentiers de randonnée départementaux: un atout à préserver

Site des chutes Voltaire

En cette période de vacances, il fait bon d'aller marcher en forêt et de découvrir ou redécouvrir les nombreux sites et sentiers du territoire dont le Conseil départemental a la gestion.

La Guyane, riche par sa faune et sa flore propose une multitude de paysages naturels à explorer. Le Conseil départemental est d'ailleurs responsable de nombreux sentiers qu'il doit mettre aux normes.

En effet, la loi du 23 juillet 1983 confère au Conseil départemental la compétence pour élaborer un Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR).

Compétent en matière de sport de nature et de randonnée, il est chargé de l'aménagement des espaces boisés liés aux activités de loisirs ainsi que celui des chemins de randonnée inscrits au plan départemental. Ce n'est pas moins de 14 sentiers que le Département Guyane gère à ce jour.

La gestion des sentiers

Ces sentiers sont accessibles gratuitement et nécessitent de l'entretien et des **aménagements**. C'est le Service Environnement recherche et éco-tourisme (SERE) du Département qui constate les aménagements nécessaires sur les sites.

Cet aménagement peut être représenté par des panneaux de balisage, de la signalétique sur le paysage environnant ou encore des panneaux retraçant l'histoire de la Guyane.

Tous les sentiers sont entretenus. Ils font l'objet d'une commande publique.
Néanmoins, sur les sites de **Matoury et Saül,** une subvention est accordée aux communes par le Département dans ce domaine.
Les sentiers de **Rémire-Montjoly** sont entretenus en appui avec le Service Central Entretien (SCE) du Département.
Pour ce qui est des sites éloignés, tels que **Saint-Georges ou Saint-Laurent du Maroni,** les CAIT réceptionnent les travaux effectués.
Depuis 2008, le Département a mis en place une démarche de gestion et mise en valeur des sentiers dont les priorités sont la valorisation écologique et culturelle ainsi que l'insertion sociale, par le biais d'associations et d'entreprises d'insertion de proximité.

Des sentiers aux nombreuses particularités

Depuis peu, un parcours permanent d'orientation a été installé sur le sentier **Mondélice dit Vidal**. Suite à une convention passée avec le rectorat, ce parcours initie au respect de l'environnement et à la découverte du patrimoine mais permet également l'apprentissage des techniques d'orientation figurant au programme scolaire.

Tout au long de ces parcours, les promeneurs peuvent y découvrir les particularités de chacun de ces sites :
le **sentier du Rorota** qui offre une vue magnifique sur la mer ainsi que ses nombreux lacs.
Le **sentier Vidal** propose également un parcours mémoriel sur le thème de l'esclavage où l'on peut

Saut Maripa

Sentier du Rorota

d'ailleurs observer des vestiges industriels de l'époque coloniale (marmites, moulins à mules...).
À **Saül,** logée au coeur de la forêt, les sentiers invitent à la découverte d'une faune riche et variée (aras, tortues..), de polissoirs et d'imposants rochers.
Les **sentiers de saut Maripa et de la piste de Saint Élie** proposent tous deux aux visiteurs des parcours botaniques, et le **sentier de la Montagne des Singes** des panneaux de valorisation ainsi qu'une vue panoramique, une fois arrivé au sommet.

Il est possible pour les promeneurs de pique-niquer sur la plupart de ces sentiers, toutefois certaines consignes sont à respecter (notamment le fait de laisser les lieux propres...)

Des aménagements parfois ralentis

Chaque année le Département investit environ 96 000 euros pour l'entretien de ses sentiers. Les sites étant parfois classés, l'accord des architectes de France est exigé. En outre, le déplacement de professionnels des constructions ou de la recherche (archéologues) est parfois nécessaire ce qui peut ralentir l'avancée des projets.

Aujourd'hui presque la totalité des sentiers sont aménagés et attirent de nombreux visiteurs.
Le sentier pédestre du Rorota, un des plus fréquentés, fermé depuis près d'un an rouvre enfin ses portes au public, par arrêté rendu le 24 juin 2015. Pour plus de commodité, un carbet à pique-nique a récemment été installé.
Les promeneurs et curieux sont tous chaleureusement invités à se réapproprier ce lieu très apprécié, dès à présent !!!!

Conseils pratiques en cas de sortie en randonnée

- **Éviter la randonnée en cas de pluie et temps venteux (risque de chutes d'arbre).**
- **La nuit tombe tôt (18h00) donc organiser son temps pour un retour avant la nuit.**
- **Se munir d'eau et de nourriture de survie.**
- **Prévoir un briquet, une lampe de poche et des vêtements de pluie.**
- **Avoir de bonnes chaussures de marche.**

TOUR DE GUYANE 2015

C'EST REPARTI POUR UN TOUR !

Grande-Bretagne, Suisse, Allemagne, Suriname, Martinique, Guadeloupe, France, Guyana..., elles seront encore nombreuses les équipes participantes à se placer sur la ligne de départ à l'occasion du coup d'envoi de la 26ème édition du Tour cycliste de la Guyane.

Partenaire incontournable du Tour depuis de nombreuses années, le Conseil départemental de Guyane poursuit sa politique de **soutien financier et logistique à la vie sportive du département.**

Cette année, la collectivité départementale innove et récompensera le **premier coureur guyanais à franchir la ligne d'arrivée ainsi que les 3 meilleurs coureurs locaux âgés de moins de 23 ans.**

Les services départementaux seront également sur le "pied de guerre" à l'occasion du Tour, en veillant à ce que les routes départementales soient pratiquables et sûres, grâce au service des infrastructures. Le service des sports sera présent sur toutes les étapes et le pôle sécurité routière mettra en place diverses actions de sensibilisation et de prévention.

Cette 26éme édition promet encore d'être un moment de liesse populaire où la population vivra au rythme des neuf étapes d'un parcours qui s'annonce riche et éprouvant.

Le Tour de Guyane 2015 débutera le 15 août prochain. **Nous souhaitons bonne chance à tous les cyclistes locaux, régionaux et internationaux !!!**

Tracé du Tour 2015
XXVIème édition

Samedi 15 août 2015
1ère étape: Rémire-Montjoly/ Rémire-Montjoly

Dimanche 16 août 2015
2ème étape: Cayenne / Roura

Lundi 17 août 2015
3ème étape: Matoury/ Sinnamary

Mardi 18 août 2015
4ème étape: Sinnamary/ Saint -Laurent

Mercredi 19 août 2015
5ème étape: Mana/ Apatou

Jeudi 20 août 2015
6ème étape: Saint-Laurent/ Iracoubo

Vendredi 21 août 2015
7ème étape: Sinnamary/ Cayenne

Samedi 22 août 2015
8ème étape: Kourou/ Macouria

Dimanche 23 août 2015
9ème étape: Cayenne/ Cayenne

Aides et bourses aux étudiants cofinancées par le Département et l'Union européenne

Le Conseil départemental mène un certain nombre d'actions pour favoriser l'égalité des chances des étudiants de Guyane. Dans une politique d'accompagnement des familles, les aides et les bourses départementales cofinancées par le FSE (Fonds social européen) versées aux étudiants sous certaines conditions, notamment de ressources, permettent au plus grand nombre de poursuivre des études supérieures sur place en Guyane et hors de nos frontières.

Études supérieures en Guyane et hors de nos frontières

La collectivité départementale soutient la formation de niveau Licence à Master 1 (Bac+4) dispensée par les établissements d'enseignement supérieur afin de créer de bonnes conditions de travail et de réussite. L' objectif tend à une meilleure égalité des chances et une plus grande justice sociale. Pour vous soutenir financièrement dans vos études supérieures en Guyane, l'allocation annuelle de la bourse départementale s'élève à 1 762,37 euros. Aussi, une allocation d'aides complémentaires peut-être attribuée sous certaines conditions (différentiel de la bourse d'un organisme ou d'une autre collectivité avec la bourse départementale). S'agissant des études supérieures réalisées dans un établissement de l'UE (Union européenne) hors Guyane, le montant de l'allocation annuelle de la bourse départementale atteint 3 173,99 euros. L' allocation d'aide complémentaire est attribuée dans les mêmes conditions que celle octroyée en Guyane.

Filières médicales et paramédicales

Pour répondre au déficit en professionnel de santé, la collectivité départementale contribue à la mise en œuvre d'un dispositif d'aides éducatives spécifiques aux filières médicales et paramédicales jusqu'à Bac+4. Cette aide a pour but de faciliter la réalisation de stages pratiques en Guyane. Il faut savoir que l'aide ***Maintenir le lien avec la Guyane*** permet le financement des frais de transport (réquisition de passage, 1 billet d'avion A/R par an au tarif le plus économique ainsi que les frais de séjour le cas échéant). La demande écrite adressée au président du Conseil départemental peut être faite tout au long de l'année. Cette démarche pédagogique devra être menée en collaboration avec l'établissement d' origine. Les formulaires de demande d'aide ***Maintenir le lien avec la Guyane*** peuvent être téléchargés en ligne sur le site web du Département **www.cg973.fr rubrique « Enseignement supérieur »**. Le formulaire devra ensuite être imprimé et déposé dûment renseigné auprès du Service à l' enseignement supérieur du Département. Pour tous renseignements complémentaires, adressez-vous à ce service.

Forum des étudiants au Pôle Universitaire de Guyane (stand du Conseil départemental)

Stand étudiants

Conditions d'attribution d'une bourse départementale

➔Le candidat doit être titulaire du Baccalauréat ou d'un diplôme équivalent.

➔Être de nationalité française ou ressortissant à un État membre de l'Union européenne ou étranger titulaire d'un titre de séjour régulier et être domicilié dans le département depuis au moins 3 ans et/ou justifier d'intérêts matériels et moraux en Guyane.

➔Il ne doit pas être bénéficiaire d'une bourse d'études supérieures de l'État, d'une autre collectivité locale, d'un organisme au titre de l'année à venir ni posséder le statut de salarié permanent du secteur privé ou équivalent de la fonction publique.

➔Il ne doit pas bénéficier de prestations sociales à l'exception des prestations familiales.

➔Le candidat doit être âgé de moins de 28 ans au 1er octobre de l'année universitaire considérée et demandeur pour les filières ou disciplines d'études supérieures arrêtées par le Conseil départemental et tous les domaines d'études supérieures retenus après une large consultation des organismes économiques et sociaux.

Enfin, quelle que soit votre situation sociale, vous devez obligatoirement formuler une demande de bourse auprès du Crous ou d'une autre collectivité locale de référence (exemple, la Région du lieu d'études) ou d'un organisme dans certain cas (exemple, Ladom pour les BTS et les filières médicales et paramédicales), car la notification de rejet est une pièce obligatoire pour l'instruction de votre dossier.

Les étudiants de l'Ile de Cayenne intéressés ne possédant pas d'outil informatique pour le téléchargement du formulaire peuvent se rapprocher du **Service des Affaires Scolaires et Universitaires du Département au 27, Avenue Pasteur (face au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Guyane)**. Pour les autres communes, ils devront se rapprocher du Centre administratif d'intervention technique (CAIT) de la commune où ils sont domiciliés, pour la saisie, l'impression de leur demande de bourse départementale et l'envoi par e-mail et voie postale.

Mode d'emploi

◆ Le **dossier complet et signé** doit être envoyé sous format électronique et papier. Les deux procédures sont complémentaires donc **obligatoires** : données électroniques (format XML) et document papier (format PDF imprimé).

◆ Avant d'envoyer votre demande, veuillez vérifier l'exactitude des informations contenues, (exemple: date de naissance valide, toutes cases utiles remplies, même orthographe pour le nom de famille, diplômes existants, codes postaux corrects...). **En cas d'incohérence entre les informations, les dossiers ne pourront être étudiés.**

◆ Les personnes ayant des difficultés d'accès à la procédure en ligne doivent se rapprocher des services concernés, le signaler par écrit (mail, télécopie, courrier postal) avant la date limite de clôture.

Le formulaire dûment rempli en ligne doit être envoyé d'abord par courrier électronique, puis imprimé, et enfin adressé avec les pièces jointes exigées **jusqu'au 30 septembre** auprès du **Service des aides à l'enseignement supérieur, 27, avenue Pasteur à Cayenne** ou par voie postale à l'Hôtel du Département de la Guyane, place Léopold Héder - BP 5021-97305 Cayenne Cedex. Du mardi au vendredi aux heures de bureau. Après cette date aucune demande ne pourra être prise en compte.

Pour s'inscrire:
sur internet: www.cg973.fr rubrique "Enseignement supérieur"
La date limite de dépôt des dossiers complets est fixée au 30 septembre délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi.

En savoir +:
Service de l'enseignement supérieur au 0594 28 86 50

Le TIG: Un nouveau réseau pour un transport optimal

La Guyane étant un territoire très vaste, la politique de transport de la collectivité départementale a pour vocation de relier toutes les communes hors Périmètre de Transport Urbain (PTU) et de répondre au plus près des besoins des populations en développant notamment le transport de proximité.

La Loi d'Orientation sur les Transports Intérieurs (LOTI) promulguée le 30 décembre 1982 est la loi fondamentale d'organisation des services publics de transport en France. Elle fixe entre autre, les règles concernant les transports collectifs non urbains relevant des activités de services publics. Ainsi, la LOTI détermine les champs d'action de chaque collectivité territoriale :
-les départements organisent l'ensemble des transports collectifs non urbain situés sur leur territoire
-les régions pilotent les réseaux régionaux,
-les communes et leurs groupements peuvent, sur délégation des départements, organiser les transports scolaires et lignes desservant leur propre territoire.

En 2003, la collectivité départementale a adopté un schéma départemental de transport qui définit la composition des lignes susceptibles de répondre au mieux aux besoins de la population.

Une convention sous le nom de TIG a été mise en place le 6 janvier 2010, entre le Conseil départemental et les transporteurs, qui se décline en 5 principes essentiels: respect des horaires de trajet fixés par la convention ; continuité du service ; sécurité et confort des passagers absorption de la demande de service des usagers ; fixation et contrôle du prix du ticket.

Le TIG : 5 ans d'existence

Entre 2010 et 2014, le Département a mis en place le 1er réseau de transport interurbain de Guyane (TIG), comptabilisant pas moins de dix-huit lignes directes. Avec la transformation de la Communauté des Communes du Centre Littoral (CCCL) en Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) en janvier 2012, cette dernière s'est substituée au Département pour le service de transport scolaire et interurbain (TIG) sur son territoire.

Afin de garantir aux usagers un service public de transport de qualité, une enquête a été menée par le Département auprès de la population guyanaise. En 2013, le nouveau schéma des transports a été validé en réponse à l'actualité du moment, à la demande des usagers et des professionnels du secteur.

Un nouveau réseau

Le nouveau réseau de Transport non urbain de voyageurs de Guyane 2014-2019 se compose de neuf lignes et dessert huit communes, Cayenne, Saint-Georges, Kourou, Sinnamary, Awala-Yalimapo, Saint-Laurent, Iracoubo et Régina.

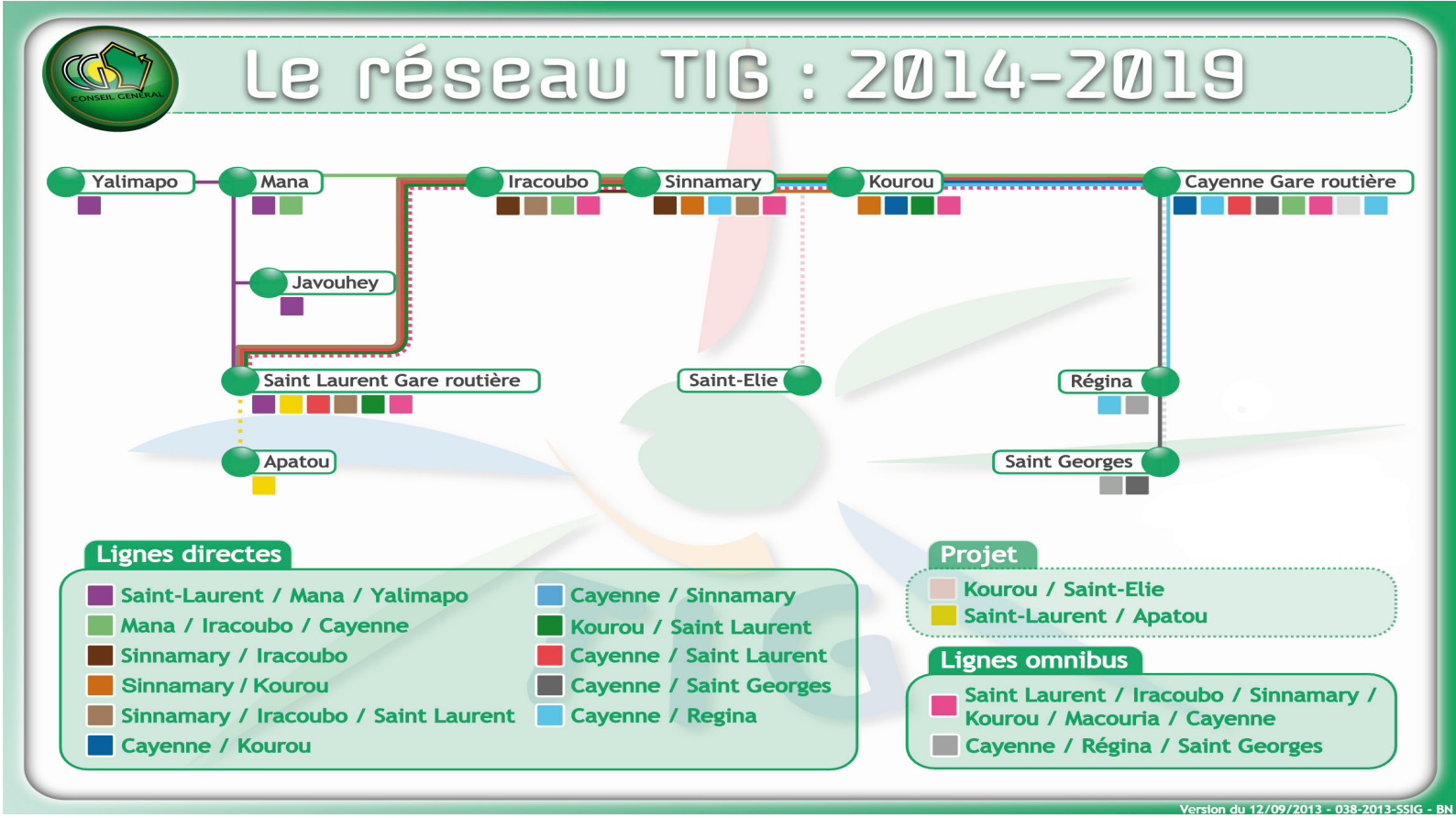

Avec ce nouveau réseau, des nouveautés sont apparus, notamment la rupture de l'arrêt de correspondance des lignes directes et la création de lignes omnibus qui desservent toutes les communes à l'exception de Mana. Il est d'ores et déjà prévu que les élus se penchent sur la question de la desserte de Mana lors d'une assemblée plénière en septembre.

Soucieux de faire prospérer l'économie locale, la collectivité départementale a fait le choix de confier l'exploitation de ses neuf lignes à des entreprises privées par le biais de Délégations de Services Publiques (DSP) pendant une durée de cinq ans. Elle leur verse une contribution financière forfaitaire sur présentation du rapport annuel d'activité qui doit être fourni au 1er juin de chaque année. Parallèlement à cela, le Département finance l'habillage des bus au logo TIG pour un montant total de 6000 euros.

Dans le but de lutter contre les abus et une résistance de certains transporteurs aux méthodes archaïques, le Conseil Départemental a établi une liste de 28 pénalités. Au 1er janvier 2014, les délégataires faisant l'objet d'une DSP s'exposent à des sanctions pécuniaires allant de 50 à 5000 euros.

Entre juillet et décembre 2014, **39 625** personnes ont emprunté les lignes du TIG. Des abonnements seront bientôt proposés au tarif social, senior ou encore étudiant.

Tarifs au départ de la gare routière de Cayenne

Ligne 4 : Cayenne - Kourou – Sinnamary : 20 €/trajet, 12 € pour les moins de 12 ans et 15 € jusqu'à Kourou (9 € pour les enfants).

Ligne 6 : Cayenne – Saint-Laurent : 30 €/ trajet, 18 € pour les moins de 12 ans.

Ligne 8 : Cayenne - Kourou - Sinnamary Iracoubo – Saint-Laurent 25 €/trajet, 15 € pour les moins de 12 ans jusqu'à Saint-Laurent (15 € pour Iracoubo, 12 € pour Sinnamary et 8 € pour Kourou).

Ligne 9 : Cayenne - Régina - St Georges 30 €/ trajet, 18 € pour les moins de 12 ans jusqu'à Saint Georges (20 euros jusqu'à Régina).

En savoir +:
Direction des transports
0594 28 93 20

Dispositifs contrats CUI/ CAE: une aide à l'insertion

En vigueur depuis le 1er janvier 2010, le contrat unique d'insertion (CUI) a remplacé l'ensemble des contrats aidés issus du plan de cohésion sociale de 2005. Financé par l'état et l'employeur, il doit permettre d'accompagner les personnes en "difficulté sur le marché du travail".
Objectif: les aider à rebondir et à s'insérer professionnellement.

Un contrat aidé, ou emploi aidé est un contrat de travail pour lequel l'employeur bénéficie d'aides qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales ou d'aides à la formation.
Le principe général est de diminuer, par des aides directes ou indirectes les coûts d'embauche et/ou de formation pour l'employeur.

Ces emplois aidés sont le plus souvent, accessibles en priorité à des publics cibles, telles que les personnes « en difficulté sur le marché du travail » ou les jeunes.

Conditions pour prétendre au dispositif CUI-CAE

- **être demandeur d'emploi de longue ou de très longue durée**
- **être bénéficiaire de minima sociaux (RSA...)**
- **être en situation de handicap**
- **avoir plus de 50 ans et être au chômage depuis plus de 3 mois**
- **être un jeune sans qualification**

Le **contrat unique d'insertion (CUI)** a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi et se décline sous **deux formes** :

-le **CUI-CIE (Contrat Initiative Emploi)** s'adresse aux employeurs du secteur marchand
-le **CUI-CAE (Contrat d'accompagnement dans l'emploi)**, **s'adresse aux employeurs du secteur non marchand (collectivités, associations, établissements scolaires..)** et ouvre droit à une aide financière et à une exonération spécifique de cotisations sociales.

Le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) pour sa part, est un contrat de travail à durée déterminée destinée à faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi. Sa durée minimale en Guyane est de 12 mois et sa durée maximale de 24 mois, renouvellement compris. Elle peut toutefois être étendue à 5 ans sous certains critères d'éligibilité.
La durée hebdomadaire de travail ne doit pas être inférieure à 20 heures, sauf exceptions. Quant au salaire, il correspond à un temps partiel basé sur le SMIC horaire.

Au Conseil départemental de Guyane, on compte **600 contrats aidés, emplois d'avenir compris**. Des chiffres en nette augmentation depuis quelques années.
En effet, le **dispositif a fait ses preuves** et est désormais bien rôdé. Les résultats le prouvent: pour exemple, sur 50 lauréats au concours, 4 sont

issus du dispositif, soit presque 10%, ce qui est très encourageant. Grâce au dispositif, certains bénéficiaires obtiennent une première expérience dans le monde de l'emploi ou pour d'autres un accès à une redynamisation dans le milieu professionnel.

Le rôle du Département va bien au delà du simple retour à l'emploi. Durant leur contrat, les agents CUI-CAE bénéficient également de formations (accueil physique et téléphonique, techniques manuelles de nettoyage des locaux administratifs, PSC1 (prévention et secours civiques niveau 1) mais aussi de préparation aux divers concours d'infirmière, d'aide soignante, d'éducateur...

Pour l'année 2014-2015, **156 agents CUI-CAE et Emploi d'avenir** ont bénéficié d'une formation.

Selon Jean-Richard Ho-A-Sim, responsable chargé d'insertion au sein du service études RH, il est indispensable de munir ces agents des meilleurs atouts pour qu'une fois sortis du dispositif, ils puissent s'insérer ou se réinsérer professionnellement.

→ En savoir +
Direction des Ressources humaines
Services Études RH

Le rôle du Conseil départemental

Le Conseil départemental est appelé à mettre en oeuvre ses compétences en matière d'action sociale afin de répondre aux besoins d'emploi des plus démunis.
Le Département dont l'objectif premier est de lutter contre toute forme d'exclusion, permet à ces personnes au terme de leur contrat de rebondir vers un autre emploi.
Il favorise ainsi un retour à l'emploi pour des personnes n'ayant jamais connu le monde professionnel ou ayant quitté ce milieu depuis longtemps.

Emplois d'avenir ?

Autre dispositif pour l'insertion professionnelle, le contrat emploi d'avenir est destiné aux jeunes entre 16 et 25 ans (ou jusqu'à 30 ans si vous êtes reconnu travailleur handicapé), n'ayant pas de diplôme ou titulaire d'un CAP/BEP et recherchant un emploi depuis plus de 6 mois .

L'objectif est de permettre aux jeunes de vivre une vraie expérience professionnelle. Il s'agit d'un contrat en CDI ou CDD de 1 à 3 ans à temps plein (sauf exceptions).

Intéressés, renseignez vous auprès de la mission locale ou de l'agence pôle emploi la plus proche sur www.lesemploisdavenir.gouv.fr

Le Département et le Camp Guyastars Kévin Séraphin offrent un stage de "rêve" aux enfants de l'ASE

À l'occasion du Camp Guyastars Kévin Séraphin, le Conseil départemental a permis à une vingtaine de jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) de vivre des moments inoubliables auprès du joueur de basket-ball, Kévin Séraphin.

Depuis 5 ans, le Camp Guyastars Kévin Séraphin permet aux jeunes Guyanais de vivre un stage de basket d'une durée de 6 jours dans les conditions d'un camp de détection.

Ce rendez-vous annuel très prisé des jeunes passionnés de basket est aussi l'occasion pour ces derniers de rencontrer la star guyanaise évoluant au sein du championnat de basket-ball américain, Kévin Séraphin.

Débuté le 3 juillet, le camp accueille une centaine de stagiaires âgés de 10 à 20 ans qui vont connaître pendant un peu moins d'une semaine, un emploi du temps digne des basketteurs professionnels. Des journées rythmées par des entraînements, divers ateliers de basket, des matchs, mais aussi des séances avec des kinésithérapeutes mis à disposition par le Département.

Pour cette 5éme édition, le Département et l' AKS (Association Kévin Séraphin) ont passé une convention qui a permis à une vingtaine de jeunes issus du dispositif de l'ASE de participer à cette expérience unique. Une douzaine d'enfants âgés de 4 à 9 ans a ainsi pu participer à une journée de découverte lors du stage et 10 autres âgés de 10 à 20 ans, à la totalité du stage en demi-pension.
Un moment magique qui a suscité des envies de maîtriser le ballon chez certains.

Le camp s'est achevé en beauté au Centre Sportif Départemental Georges Donzenac, avec des concours de tirs, de lancers francs, et pour le "finish", un match opposant les coachs aux stagiaires, qui a vu la victoire de ces derniers. Le conseiller départemental délégué au sport, Athys Jaïr était présent pour l'occasion et n'a pas hésité à prendre la pose avec les apprentis basketteurs.

À l'issue de ce stage, les 3 meilleurs joueurs auront la chance de partir aux États-Unis, à Washington, durant une semaine à la rencontre du licencié des Washington Wizards, Kévin Séraphin. Un rêve qui devient réalité !

Encore félicitations à tous les stagiaires du camp Guyastars.

Lecture

Ce qui reste en forêt
de Colin Niel, éditions du Rouergue (2013)

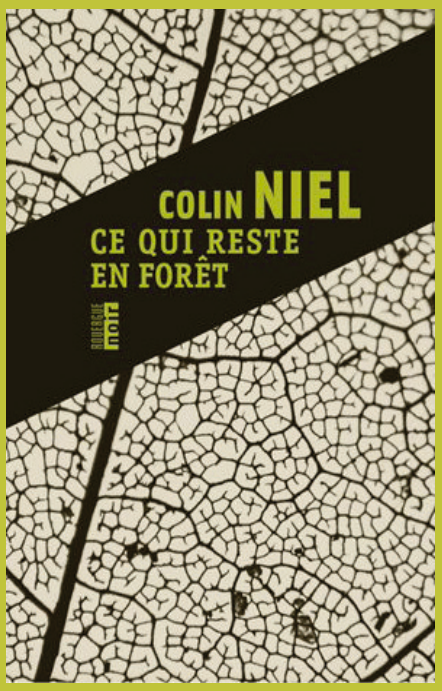

Après « les Hamacs en carton », premier roman remarqué de cet auteur, prenez le temps cet été de découvrir son dernier ouvrage « Ce qui reste en forêt »…

On retrouve le décor de la Guyane, que Colin connaît bien pour y avoir vécu six ans, ainsi que l'équipe de gendarmes du capitaine Anato.
Un homme a disparu en pleine forêt amazonienne, aux abords de la station scientifique qu'il a contribué à créer. Miraculeusement orientés grâce à un signal de détresse, les gendarmes ont la stupeur de découvrir un cadavre. Mystère supplémentaire, l'homme a les poumons remplis d'eau. Un noyé retrouvé en pleine forêt, des témoins retenus sur place par une météo difficile, l'enquête s'annonce difficile pour le capitaine Anato.

Un récit policier donc, écrit dans un style direct, sans fioritures, riche d'informations et de détails qui flirte avec l'enquête journalistique. Double plaisir donc.

Bonne lecture !!!!

Découverte

Une seconde vie pour le papier !!!!!

À une époque où la tendance est au recyclage et au comportement éco-responsable, Euridice James a trouvé la bonne alternative. Cette femme guyanaise d'une quarantaine d'années, formée en tournage de céramique et amoureuse de la nature, exploite depuis 4 ans différentes manières de transformer le papier en objets de décoration utiles et écolos.

La technique inspirée de pratiques amérindiennes consiste en un tressage et assemblage des papiers récupérés de journaux ou prospectus. Cette jeune artisane pratique le tressage en 2 et 3 branches ou en spirale. Ces objets en papier une fois finis ont l'aspect de sculptures en bois, en rotin ou en osier.

La réalisation de l'objet commence par le pliage en tube des feuilles de papier, qui sont ensuite assemblées les unes aux autres et maintenues par de la colle ou du silicone pour donner les reliefs souhaités. Pour rendre sa forme définitive, l'objet doit sécher en moyenne 5 heures. Il peut ensuite être peint à la gouache ou au spray ou simplement verni pour le rendre étanche.
Livrés et réalisés sur commande, voilà une bonne idée pour un cadeau original et unique !!!

Contact: Euridice James 0694 46 12 50
euri@live.fr

Le Département Guyane gère les sentiers de randonnées

SENTIERS A PARCOURIR

REMIRE-MONTJOLY : Le Rorota, Mondélice Vidal
MATOURY : Lamirande
KOUROU : Les Îles du Salut, l'Île Royale,
La Montagne des Singes
SINNAMARY : Piste de Saint-Elie
St-LAURENT du MARONI : Les chutes Voltaire
REGINA KAW : Montagne Favard
SAINT-GEORGES : Saut Maripa
SAÜL : Le grand bœuf mort - La Roche Bateau
Les Gros Arbres - Le Mont la Fumée

CONSEIL GENERAL Guyane

Un partenaire à vos côtés - www.cg973.fr